

FCP VALEURS CEA
ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration, et en application des dispositions du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les états financiers annuels du FCP VALEURS CEA arrêtés au 31 décembre 2008, faisant apparaître un total actif de 3 681 055 DT, un actif net de 3 663 814 DT pour 279 446 actions en circulation et une valeur liquidative égale par action à 13,111 DT.

I. Opinion sur les comptes annuels :

Nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints du FCP VALEURS CEA, comprenant le bilan au 31 décembre 2008, ainsi que de l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité du gestionnaire du fonds. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement, et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement professionnel, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes

ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous prenons en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également notre appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Sur la base des diligences que nous avons accomplies, nous certifions que les états financiers de « FCP VALEURS CEA » arrêtés au 31 décembre 2008, tels qu'ils figurent en annexe du présent rapport, sont réguliers et sincères et traduisent fidèlement la situation financière du fonds, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Vérification et informations spécifiques :

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

2- En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes de révision comptable généralement admises en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Mourad FRADI

FCP VALEURS CEA

BILANS COMPARES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008 & 31 DECEMBRE 2007

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2008	31/12/2007
ACTIF			
<i><u>Portefeuille-titres</u></i>			
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		3 117 582	1 413 041
Obligations et valeurs assimilées		199 267	199 802
Titres OPCVM			
	3.1	3 316 849	1 612 843
<i><u>Placements monétaires et disponibilités</u></i>			
Placements monétaires			
Disponibilités		364 206	193 782
	3.2	364 206	193 782
<i><u>Créances d'exploitations</u></i>			
<i><u>Autres actifs</u></i>			
TOTAL ACTIF		3 681 055	1 806 625
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	3.3	13 480	9 465
Autres créditeurs divers	3.4	3 761	2 720
TOTAL PASSIF		17 241	12 185
ACTIF NET			
Capital	3.5	3 615 084	1 793 651
Sommes distribuables	3.6	48 730	789
Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 303	
Sommes distribuables de l'exercice		47 427	789
ACTIF NET		3 663 814	1 794 440
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		3 681 055	1 806 625

FCP VALEURS CEA

ETATS DE RESULTATS

COMAPRES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008 & 31 DECEMBRE 2007

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Du 01/01/2008 au 31/12/2008	Du 04/04/2007 au 31/12/2007
Revenus du portefeuille-titres		86 741	6 030
Dividendes	4.1	73 013	2 362
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	10 859	2 777
Autres revenus		2 869	891
Revenus des placements monétaires			
<i>Total des revenus des placements</i>		86 741	6 030
Charges de gestion des placements	4.3	<47 076>	<9 465>
Revenu net des placements		39 665	<3 435>
Autres produits			
Autres charges	4.4	<6 368>	<3 042>
Résultat d'exploitation		33 297	<6 477>
Régularisation du résultat d'exploitation		14 130	7 266
Sommes distribuables de la période		47 427	789
<i>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</i>		<14 130>	<7 266>
<i>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</i>		<60 914>	44 702
<i>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</i>		478 950	9 466
<i>Frais de négociation</i>		<13 827>	<1 667>
Résultat net de la période		437 506	46 024

FCP VALEURS SERENITE 2013
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

PERIODE ALLANT DU 1^{er} JANVIER 2008 AU 31 DECEMBRE 2008

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Notes	Du 01/01/2008 au 31/12/2008
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		358 078
Résultat d'exploitation		139 237
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		31 511
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		191 982
Frais de négociation		<4 652>
<u>Distributions de dividendes</u>		
<u>Transactions sur le capital</u>		5 000 000
Souscriptions		
Capital		5 000 000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		
Régularisation des sommes distribuables		
Rachats		
Capital		
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		
Régularisation des sommes distribuables		
<u>Variation de l'actif net</u>		5 358 078
<u>Actif net</u>		
En début de période		
En fin de période		5 358 078
<u>Nombre d'actions</u>		
En début de période		
En fin de période		1 000
<u>Valeur liquidative</u>		5 358,078

FCP VALEURS CEA

ETATS DE VARIATION DE L'ACTIF NET COMPARES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008
& 31 DECEMBRE 2007

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Notes	Du 01/01/2008 au 31/12/2008	Du 04/04/2007 au 31/12/2007
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		437 506	46 024
Résultat d'exploitation		33 297	<6 477>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		<60 914>	44 702
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		478 950	9 466
Frais de négociation		<13 827>	<1 667>
<u>Distributions de dividendes</u>			
<u>Transactions sur le capital</u>		1 431 868	1 748 416
Souscriptions		5 109 675	2 074 310
Capital		4 182 048	2 000 700
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		885 315	66 213
Régularisation des sommes distribuables		42 312	7 397
Rachats		<3 677 807>	<325 894>
Capital		<3 014 159>	<308 240>
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		<635 980>	<17 523>
Régularisation des sommes distribuables		<27 668>	<131>
<i>Variation de l'actif net</i>		1 869 374	1 794 440
<u>Actif net</u>			
En début de période		1 794 440	
En fin de période		3 663 814	1 794 440
<u>Nombre d'actions</u>			
En début de période		169 246	10 000
En fin de période		279 446	169 246
<i>Valeur liquidative</i>		13,111	10,603
<i>Taux de rendement</i>		23,66%	6,03%

NOTES
AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
Arrêtées au 31/12/2008
(Unité en Dinar tunisien)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

FCP VALEURS CEA est un fonds commun de placement du type mixte, régi par le code des organismes de placement collectif et dédié exclusivement aux détenteurs des comptes CEA (personnes physiques) et remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA.

Il a été créé le 4 avril 2007 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS CEA.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2008 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant dix séances de bourse consécutives, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

2.3. Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

3 – NOTES SUR LE BILAN**3.1 Portefeuille titres :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2008 se détaille comme suit:

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif net</u>
A- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés				
ASSAD	2 481	29 838	23 013	0,63%
ATTIJARI BANK	19 000	264 388	260 893	7,12%
BH	15 500	428 160	358 114	9,77%
BT	3 150	338 390	350 430	9,56%
POULINA G H	50 000	356 526	302 605	8,26%
S.N.M.V.T	3 000	298 148	346 586	9,46%
SFBT	17 000	215 354	180 091	4,92%
STAR	3 600	286 139	331 112	9,04%
TPR	59 000	312 418	278 934	7,61%
TUNINVEST-SICAR	25 000	294 940	342 338	9,34%
TUNISIE LEASING	15 000	308 596	343 466	9,37%
Total actions, valeurs assimilées et droits rattachés		3 132 897	3 117 582	85,08%
B- Obligations et valeurs assimilés				
1-Bons du trésor Assimilables				
BTA 05 2022 6.9%	25	24 350	25 246	0,69%
BTA 04 2014 7.50 %	92	96 830	99 896	2,73%
BTA 07 2017 6.75 %	50	49 500	50 787	1,39%
Total Bons de trésor Assimilables		170 680	175 929	4,81%
2-Bons du trésor Zéro Coupon				
BTZC OCT 2016	40	21 460	23 338	0,64%
Total Bons de trésor Zéro Coupon		21 460	23 338	0,64%
Total Bons de trésors		192 140	199 267	5,45%
Total		3 325 037	3 316 849	90,53%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2008 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Actions	6 694 232
	6 694 232

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2008 se détaillent comme suit :

Coût rix de Plus ou

	<u>d'acquisition</u>	<u>ession</u>	<u>moins values</u> <u>réalisées</u>
Actions	4 929 527	5 408 477	478 950
TOTAL	4 929 527	5 408 477	478 950

3.2 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2008 se détaille comme suit:

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Amen Bank Pasteur	287 498	466 380
Liquidation émissions/rachats	55 437	72 958
Ventes de titres à encaisser	21 271	-
Achats de titres à régler	-	<345 556 >
	<u>364 206</u>	<u>193 782</u>

3.3 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2008 se détaille comme suit:

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Rémunération du gestionnaire et du distributeur exclusif à payer	12 005	6 054
Rémunération du dépositaire à payer	1 475	3 411
	<u>13 480</u>	<u>9 465</u>

3.4 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2008 se détaille comme suit:

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	3 464	2 597
Redevance CMF	297	123
	<u>3 761</u>	<u>2 720</u>

3.5 Capital :

Les mouvements sur le capital et l'actif net au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2008</u>
Capital au 1^{er} janvier 2008	
En Nominal	1 793 651
Nombre de titre	169 246
Nombre d'actionnaires	484
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant	4 182 048
Nombre de titres	394 611
Nombre d'actionnaires entrants	382
Rachats effectués (En Nominal)	
Montant	3 014 159
Nombre de titres	284 411
Nombre d'actionnaires sortants	78
Autres mouvements	
Frais de négociation	<13 827 >
Différences d'estimation (+/-)	<60 914 >
Plus ou moins-value réalisée	478 950
Régularisations sommes non distribuables	249 335

Capital au 31 décembre 2008	3 615 084
Nombre de titres	279 446
Nombre d'actionnaires	788
Taux de rendement	23,66%

3.6 Sommes distribuables :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2008 se détaille comme suit :

<u>Désignations</u>	<u>Résultats d'exploitation</u>	<u>Régularisations</u>	<u>Sommes distribuables</u>
Exercice 2007	<6 477	> 7 780	1 303
Exercice 2008	33 297	14 130	47 427
	26 820	21 910	48 730

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT**4.1 Dividendes :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2008 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Dividende TUNIVEST-SICAR	14 000	-
Dividende ARTES	12 000	-
Dividende S.N.M.V.T	11 200	-
Dividende SFBT	10 350	363
Dividende TUNISIE LEASING	7 512	825
Dividende TPR	4 425	-
Dividende SIMPAR	3 750	-
Dividende BT	3 770	176
Dividende BH	3 600	150
Dividende ASSAD	2 400	-
Dividende BH NG	6	-
Dividende ADWYA	-	350
Dividende TUNISAIR	-	273
Dividende MAGASIN GENERAL	-	225
	73 013	2 362

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2008 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Intérêts sur BTA	9 627	2 132
Intérêts sur BTZC	1 232	645
	10 859	2 777

4.3 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2008 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Rémunérations du gestionnaire et du distributeur	41 176	6 054
Rémunération du dépositaire	5 900	3 411
	47 076	9 465

4.4 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2008 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Redevance CMF	2 868	445

Honoraires du commissaire aux comptes	3 500	2 597
	6 368	3 042

5 – AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par action et ratios de gestion des placements :

<u>Données par action</u>	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Revenus des placements	0,310	0,036
Charges de gestion des placements	<0,168>	<0,056>
Revenus net des placements	0,142	<0,020>
Autres produits	-	-
Autres charges	<0,023>	<0,018 >
Résultat d'exploitation (1)	0,119	<0,038>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,051	0,043
Sommes distribuables de l'exercice	0,170	0,005
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	<0,218>	0,264
Frais de négociation	<0,049>	<0,010>
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	1,714	0,056
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	1,447	0,310
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	1,566	0,272
Résultat non distribuable de l'exercice	1,447	0,310
Régularisation du résultat non distribuable	0,891	0,288
Sommes non distribuables de l'exercice	2,338	0,598
Valeur liquidative	13,111	10,603
<u>Ratios de gestion des placements</u>		
Charges de gestion des placements / actif net	1,28%	0,53%
Autres charges / actif net	0,17%	0,17%
Résultat distribuable / actif net	1,29%	0,04%

5-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de FCP VALEURS CEA est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière a pour mission de :

- La définition des objectifs de placements de l'actif net du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA et actions de sociétés cotées, et leur gestion dynamique suivant la réglementation en vigueur ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable du FCP VALEURS CEA sont confiées à TUNISIE VALEURS. En rémunération des services de gestion financière et administrative, TUNISIE VALEURS percevra une commission globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1%(TTC) sur l'actif net placé en BTA
- 1,5%(TTC) sur l'actif placé en actions

Le calcul de ces frais de gestion se fera au jour le jour et viendra en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fera trimestriellement.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire du FCP VALEURS CEA. Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la société.
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.